
chant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'Acte des procès expéditifs applicable à tout le Canada; nous assurons respectueusement Votre Excellence que nous étudierons avec soin ces divers bills, de même que ceux concernant l'inspection des bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, qui seront, comme Votre Excellence nous l'a dit, soumis à notre considération.

Nous apprenons avec satisfaction que les membres de la Commission royale du travail ayant terminé leur enquête, Votre Excellence espère pouvoir bientôt nous soumettre leur rapport, ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Votre Excellence peut être certaine que ces différents sujets, ainsi que les autres qui pourront nous être présentés, recevront notre plus sérieuse considération; et nous espérons, comme Votre Excellence, que le résultat de nos délibérations tendra, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre, le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pendant l'année expirée le 30 juin, 1888.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 3.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le vingt et unième rapport annuel du département de la Marine pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1888.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 7.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre, le rapport et les états statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1888.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 4.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.
